



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Utilisation à des fins humanitaires des médicaments non utilisés

Question écrite n° 32604

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le tri des médicaments non utilisés (MNU) rapportés en pharmacie. En effet, l'association Cyclamed valorise les MNU à usage humain, périmés ou non, dans le respect des règles environnementales et à des fins de valorisation énergétique, ce qui permet d'éclairer et de chauffer l'équivalent de 7 000 à 8 000 logements tout au long de l'année. Contrairement à une idée encore très répandue parmi les citoyens, la loi n° 2008-337 du 15 avril 2008 a mis fin, à l'issue d'un délai transitoire et au 31 décembre 2008, à toute utilisation des MNU à des fins humanitaires. Or cette destruction de médicaments, dont bon nombre pourraient encore soigner des populations qui en ont besoin, émeut de plus en plus les Français, qui ne comprennent pas les raisons d'un tel gâchis. C'est pourquoi elle lui demande de lui indiquer s'il envisage de reconsidérer la filière de tri des médicaments en réintroduisant la possibilité d'utiliser les MNU non périmés à des fins humanitaires.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32604

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2020](#), page 6610

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)